



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

D19/732

Direction départementale des
territoires

Tarbes, le 16 JUIL. 2019

Service urbanisme, foncier, logement

Bureau aménagement et planification
territoriale

Le Préfet des Hautes-Pyrénées

à

Affaire suivie par :
Mme Ludivine Carrère
tel.: 05 62 51 41 76
courriel : ludivine.carrere@hautes-
pyrenees.gouv.fr

Monsieur le Président de la
communauté de communes
du Plateau de Lannemezan

Envoi LR+AR

Objet : Mise en compatibilité du PLU de Capvern suite au projet de requalification d'un site dégradé par la pose de panneaux photovoltaïques sur les casiers de la déchetterie de Capvern

REF : Réunion conjointe des personnes publiques associées du 26 juin 2019

En application de l'article L 153-52 du code de l'urbanisme, vous sollicitez mes observations sur le projet de mise en compatibilité du PLU de Capvern portant sur le projet de requalification d'un site dégradé par la pose de panneaux photovoltaïques sur les casiers de la déchetterie de Capvern.

Suite à la prise en compte des remarques effectuées lors de la réunion conjointe des personnes publiques associées organisée le 26 juin 2019, la mise en compatibilité du PLU envisagée n'engendre aucune observation de ma part.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Tres cordialement

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
~~Le secrétaire Général~~

Samuel BOUJU